

OPTIONS POUR LE LICENCIÉ

BULLETIN D'ADHESION CONTRAT D'ASSURANCES COMPLEMENTAIRES DU LICENCIÉ N° 102.742.500.



Si vous souhaitez bénéficier de **l'une** des options ci-dessous, remplissez, datez et signez ce bulletin d'adhésion.
Renvoyez-le accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :

MMA
Service O.C Collectivités
14, boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS CEDEX 9



GARANTIES PROPOSEES

Les garanties ⁽¹⁾	Option 1	Option 2	Option choisie <input type="checkbox"/> ⁽²⁾
Prothèse dentaire	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base		Le Souscripteur :
Capital décès	7 500 €		Nom du licencié.....
Capital Invalidité ⁽³⁾	25 000 €		Prénom
Incapacité temporaire ⁽⁴⁾	15 €	30 €	Adresse
COTISATION TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous).	9 €	15 €	Code Postal
			Ville
			N° de la licence.....
			Date de souscription :

1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la Fédération.

2) Indiquer l'option choisie (1) ou (2).

3) Franchise atteinte **5 %** identique au contrat fédéral.

4) Franchise de 3 jours (**non applicable** pendant la durée d'hospitalisation). L'Indemnité journalière est versée pendant **3 mois maximum**.



EFFETS DES GARANTIES

Ce contrat prend effet au plus tôt le **1^{er} jour de la saison sportive concernée** ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque.

La garantie prend fin le 1^{er} juillet 2012. toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2012.
Une copie du bulletin vous sera renvoyée, validée par l'assureur.

Fait à

le

Le souscripteur
Signature

Pour l'assureur
Signature

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.